



## **Intervention de Marjorie ALEXANDRE (FO) – sommet social tripartite du 20 octobre 2021**

La crise du COVID-19 a démontré plus que jamais l'importance d'une Europe sociale. L'engagement des institutions de l'Union Européenne et des chefs d'Etat pris à Porto ne doit pas rester vain. Le Socle Européen des Droits Sociaux et l'agenda 2030 des Nations-Unies doivent être au cœur des plans nationaux de reprise et de résilience et pas une simple référence comme c'est le cas dans celui de la France où des réformes, nommément celles de l'assurance-chômage ou des retraites, sont contraires aux principes du Socle et pire, viennent fragiliser davantage la situation des plus précaires déjà durement affligés par la pandémie. La relance ne sera juste que si les réformes néolibérales contraires au principe fondateur de l'Union Européenne, à savoir le progrès social, sont rejetées.

Le Socle n'est pas suffisant en l'état. L'implication effective des interlocuteurs sociaux, à travers le dialogue social et la négociation collective dans le respect de leur autonomie, est primordial pour atteindre cette Europe sociale. C'est aussi une exigence centrale pour atteindre des transitions justes face aux enjeux de la transformation verte et numérique, par exemple à travers la définition d'une politique industrielle de l'UE *via* la négociation collective à tous les niveaux, y compris sectorielle, pour qu'elle soit réellement porteuse d'emplois de qualité. C'est un changement radical de paradigme qui est nécessaire avec une révision drastique du Pacte de Stabilité et de Croissance. Les dépenses publiques ne sont pas un coût mais un investissement pour le futur.

Enfin, pour dire quelques mots sur la présidence française du Conseil de l'UE qui aura un rôle déterminant pour amorcer cette relance plus juste et plus durable que nous souhaitons tous, il faut rappeler que les attentes des travailleurs en Europe et en France sont élevées. Les principaux dossiers sur la table ou à venir comme les salaires minimums, la transparence salariale, les comptes individuels de formation, les travailleurs de plateforme ou encore le devoir de vigilance nécessitent un dialogue social effectif et appellent à des résultats ambitieux. Ceci afin d'éviter certains écueils en la matière, à l'image de l'Index Egalité en France qui n'a pas sensiblement fait progresser à ce jour l'égalité salariale et pire, qui a contribué à affaiblir la négociation collective en la matière.